

Fêche-
l'Eglise

Fêche-Infos

Janvier

2025

EDITO DU MAIRE

DANS CE NUMÉRO :

Edito du Maire	1
11 novembre 2023 Repas des aînés 2023 Plantation d'arbres	2
Vœux au personnel Taille des arbres Remise de médailles	3
Centenaire d'une native 8 mai 2024 Fleurissement Fête de la musique	4
Octobre rose 11 novembre 2024 Remise de colis	5
Repas des aînés 2024 Père Noël à l'école	6
Travaux	7
Forêt Incivilités Police intercommunale	9
Site internet Mairie Elagage de sécurité Propreté des rues Bibliothèque	10
Infos à conserver	11
Etat civil 2023 et 2024 Le conseil municipal en bref Agenda	12

Madame, Monsieur,

Il y a un an, presque jour pour jour, je conclusais mon discours des vœux en disant que nous ne regretterions pas 2023, tant cette année avait été difficile... Et que nous espérions une meilleure année 2024...

Malheureusement, que ce soit en Ukraine ou au Proche Orient, la situation internationale ne s'est pas améliorée et celle au niveau national s'est brutalement compliquée...

Le 9 juin, à l'occasion des élections européennes, en tenant le bureau de vote, nous pensions que c'était le dernier scrutin que nous aurions à organiser pour ce mandat en cours et que nous nous reverrions toutes et tous pour les élections municipales en mars 2026 !...

Mais, au vu du résultat de ces européennes, le Président de la République a décidé la dissolution de l'Assemblée Nationale et le retour aux urnes des électeurs les 30 juin et 7 juillet...

La suite vous la connaissez, une majorité introuvable, un premier ministre qui ne tiendra que 99 jours, la nomination d'un nouveau premier ministre le 13 décembre, d'un nouveau gouvernement le 23 décembre...

Et c'est reparti pour un tour ! On prend les mêmes et on recommence ! Pour combien de temps ?...

Pendant ce temps-là, au niveau de la Commune, en 2024, notre souci principal aura encore et toujours été la maîtrise de nos dépenses, en particulier en matière énergétique.

Nous avons achevé le remplacement de l'éclairage public de la moitié nord du village par un éclairage LED, L'ensemble du village est désormais équipé en LED, ce qui réduira significativement notre facture d'électricité.

Nous avons également commencé l'installation de l'éclairage LED dans les bâtiments communaux, en commençant par la salle des fêtes et le secrétariat de mairie.

Comme prévu, nous avons installé cette été une chaudière biomasse au bois dans le bâtiment de la mairie.

Suite à la réparation des vitraux de l'église, fin 2023, nous avons entrepris d'installer des survitrages de protection.

A ces travaux se sont ajoutés des travaux de voirie sur la grande rue, la rue des greppes et l'impasse de la fontaine.

Au total, ce sont plus de 130 000 € de travaux qui ont été réalisés.

Pour 2025, le gros dossier qui nous attend, est celui de la réfection du pont du chemin de la ferme des beaux prés.

Nous avons confié au cabinet TEKTO Ingénierie une pré-étude de maîtrise d'œuvre qui permettra d'avoir une estimation de l'enveloppe nécessaire à la réhabilitation de ce pont...

Restera ensuite à chercher des subventions, si nous décidons de réaliser cette opération...

Concernant les autres travaux pour la dernière année de ce mandat, la commission des travaux et le conseil municipal, à l'occasion du vote du budget, décideront des autres priorités pour 2025.

La poursuite des équipements LED des bâtiments municipaux, et l'étude concernant l'opportunité d'installation de panneaux solaires sur ces mêmes bâtiments font partie des autres pistes de réflexion...

A l'occasion de cette nouvelle année, au nom du conseil municipal et du personnel communal,

je vous souhaite une très belle année 2025... Et surtout une très bonne santé...

Bien à vous.

Thierry MARCJAN

Maire de FECHÉ L'EGLISE

Mairie de Fêche-l'Eglise

16 Grande Rue
90100 Fêche-l'Eglise

Téléphone :
03 84 36 06 38

Télécopie :
03 84 19 49 41

Messagerie :
mairie.fechel@wanadoo.fr

Site internet :
mairiefecheleglise.fr

Cérémonie du 11 Novembre 2023



Dans le cadre de la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix du 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les « Morts pour la France », la traditionnelle cérémonie s'est déroulée à Fêche-l'Eglise puis à Badevel. Cette cérémonie fut accompagnée de notre Harmonie que nous tenions à remercier chaleureusement d'être toujours présente à nos cotés.

Repas des aînés Décembre 2023

Notre traditionnel repas des Aînés s'est déroulé le dimanche 10 décembre sous le signe de la joie et la convivialité, quel plaisir de tous vous retrouver pour cette sympathique journée. Un repas à été servi par le traiteur Tie Break de Grandvillars et fut apprécié de toutes et tous. L'animation à été encore une fois orchestrée avec brio par Patrick qui cette année est venu accompagné d'un petit nouveau. Rendez vous cette année le dimanche 15 décembre 2024.



Décembre 2023 plantation d'arbres par les enfants de l'école



Une séance de plantation a été réalisée et animée par l'Association Vergers Vivants qui s'occupe de planter des variétés anciennes d'arbres fruitiers. Ce jour-là les enfants de l'école ont été très attentifs et ont participé à la plantation d'un pommier et d'un prunier dans le jardin situé à coté de la maison des Associations. Un rendez-vous a été fixé en mars prochain pour une première taille de reprise.

Vœux du Maire aux employés municipaux Janvier 2024



Lors de sa présentation des vœux au mois de janvier, Thierry MARCJAN, après avoir chaleureusement remercié nos employés communaux, a remis à chacun d'entre eux un panier garni bien mérité. Un grand merci à Delphine, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), Jean-Claude et Luc, agents des services techniques, Christine, secrétaire de Mairie et Mélanie, Agent d'entretien.

Mars 2024 taille des arbres par les enfants de l'écoles



Le 14 mars 2024, accompagnés d'un très beau soleil les élèves de l'école avaient à nouveau rendez-vous avec l'association Vergers Vivants, cette fois-ci pour assister à la première taille des arbres fruités plantés l'automne dernier. Les élèves et leur maitresse ont été particulièrement attentifs.

Cérémonie de remise de médailles



Lors d'une chaleureuse cérémonie en présence du Sénateur Cédric PERRIN et de notre Vice-Présidente du conseil départemental Anaïs MONNIER VON AESCH, ont été remises des médailles d'honneur Régionale, Départementale et Communale. Les 3 récipiendaires concernés étaient : pour 30 années au service de la commune, Myriam PISANO adjointe au maire depuis le 25 octobre 1992, Pascal MANGUE, 20 ans, Conseiller municipal depuis le 11 mars 2001 et Nathaël BOUILLOT, 20 ans, Conseiller municipal depuis le 11 mars 2001.

Avril 2024 Anniversaire 100 ans



Le dimanche 28 avril 2024 une jolie cérémonie a été organisée pour mettre à l'honneur une native de notre village Madame Suzanne DECHAUX, centenaire souriante et dynamique ; en effet, ce dimanche, elle fêtait ses 100 printemps.

Cérémonie du 8 Mai 2024



Dans le cadre de la commémoration de la victoire de la fin de la seconde guerre mondiale, la traditionnelle cérémonie s'est déroulée à Badevel et ensuite à Fêche-l'Eglise le mercredi 8 Mai. Nous remercions notre harmonie Municipale pour sa présence et nos administrés qui ont assisté à cette belle cérémonie. Le Maire Thierry MARCJAN a lu le traditionnel discours au pied du monument aux morts orné pour l'occasion d'une gerbe aux couleurs bleu, blanc, rouge. A l'issue de celle-ci un verre de l'amitié fut offert à la salle des fêtes.

Fleurissement Mai 2024



Pour cet été 2024, le fleurissement de la commune a été géré par Luc, notre employé communal. Il a planté environ 250 plants, entre Ipomée, Géranium, Surfinia, Bégonia Dragon Wing, Impatiens, Cosmos, Cannas, Sauges... Il aura encore fait lui-même cette année ses semis d'œillets d'Inde environ 300 plants de plantés. Les fleurs étaient encore magnifiques au mois d'octobre ayant eu beaucoup de soin et une météo clémente puisque nous n'avons pas eu de sécheresse. Merci à Luc pour son implication dans le fleurissement de notre village.

Fête de la musique Juin 2024

Le 22 juin 2024 a eu lieu la fête de la musique organisée par notre harmonie en proposant un concert répertoire médiéval. Le groupe LTR Live'n Think Rock ainsi qu'une nouvelle association de Fêche-l'Eglise, Les Bannerets de Gueule et d'azur, se sont joints à eux en proposant un concert de rock pour l'un et pour l'autre des animations médiévales et des démonstrations d'initiation au combat. Merci à tous pour cette sympathique journée.



Petite info : L'harmonie cherche toujours de nouvelles recrues, si vous avez l'âme d'un musicien ou musicienne n'hésitez pas à contacter Mme BOUILLLOT Aurore présidente de l'harmonie au 06.36.41.21.66 –ou par mail harmo-niebadevelfeche@gmail.com

Octobre Rose 2024



Pour cette édition 2024 d'octobre rose, organisée par les Associations les Amis des Beaux Prés en partenariat avec la Bermontagne et le GRE 90 ainsi que l'harmonie Badevel-Fêche l'Eglise, nous tenons particulièrement à remercier tous les participants, que ce soit les joueurs pour le loto, les cavaliers randonneurs et les marcheurs de Fêche-l'Eglise. Le 13 novembre 2024 en Salle des fêtes Pierre Mougin, la somme de 3 614 euros récoltée au profit d'octobre rose à été remise à Mme la Professeure Catherine Gay suivi d'une présentation et de témoignages en faveur de la prévention contre le cancer du sein.

Cérémonie du 11 Novembre 2024



Dans le cadre de la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix du 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les « Morts pour la France », la traditionnelle cérémonie s'est déroulée à Fêche-l'Eglise puis à Badevel. Cette cérémonie fut accompagnée pour la première fois d'un détachement du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Bourogne, dont la municipalité est devenue marraine tout récemment, ainsi que de notre Harmonie, nous tenons à les remercier toutes et tous pour leur participation à nos cotés.

Remise de 20 colis en décembre 2024



Depuis quelques mois Fêche-l'Eglise est la marraine d'un bataillon du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Bourogne. Dans le cadre des liens unissant désormais la municipalité Fêchoise et le régiment, vingt colis de Noël ont été offerts, destinés à offrir une pause gourmande à l'heure des fêtes aux militaires en opérations extérieures.

Repas des aînés Décembre 2024



Notre traditionnel repas des Aînés s'est déroulé le dimanche 15 décembre sous le signe de la joie et la convivialité, quel plaisir de tous vous retrouver pour cette sympathique journée. Un repas à été concocté par le traiteur Tie Break de Grandvillars, servi par 6 jeunes habitants de Fêche-l'Eglise et fut apprécié de toutes et tous. L'animation cette année a été orchestrée par Philippe KOVCHAR que l'on remercie chaleureusement pour sa participation au pied levé. Rendez-vous pour cette année le dimanche 14 décembre 2025.

Père Noël à l'école Décembre 2024



Le jour des vacances scolaires, les élèves de l'école de Fêche-l'Eglise ont eu la joie de recevoir la visite du Père Noël qui a pris le temps d'échanger avec eux, de recueillir leurs dessins et surtout d'écouter les jolies chansons apprises en son honneur. Le père Noël a distribué des friandises et remis à chacun une boîte de Noël offerte par la municipalité. Merci beaucoup M. le père Noël pour cette visite enchantée.

Travaux

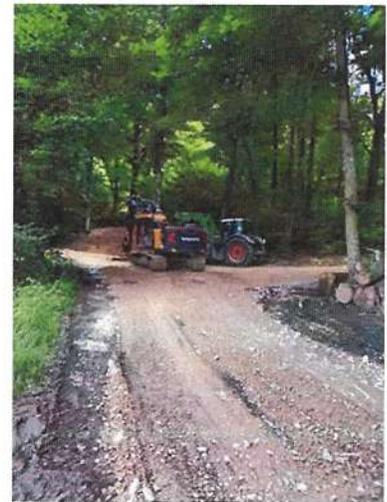


La commune a vendu une parcelle de terrain à la société Néolia pour la création du lotissement des Champs sous la Côte comprenant 10 parcelles et 2 petits immeubles collectifs de 4 logements chacun.



Nouvelle chaudière biomasse au bois installée à la Mairie par l'entreprise Dietrich pour un montant de 34 237,50 € subventionné à hauteur de 14 119,21 € par l'Etat.

Réfection d'un chemin forestier aux Grands Verdats par l'entreprise GH Terrassement pour un montant de 4 848,00 € subventionné par la CCST pour un montant de 2 020,00 €.



Pose de mur en L à hauteur du 30 Grande Rue par l'entreprise Colas pour un coût de 19 675,20 € subventionné par la CCST à hauteur de 8 198,00 €.





Eclairage LED salle des fêtes et mairie réalisé par l'entreprise GD Elec (montant : 1 819,20€ et 600€), et changement des faux plafonds à la salle des fêtes réalisé par Muratori Décoration pour 6 912,73 €.



Création de trottoir rue des Greppes réalisée par l'entreprise Colas pour un coût de 12 670,80 € subventionné à hauteur de 3 000 € par le Département et 3 779,50 € par la CCST.



Impasse de la fontaine : pose de bordures pour délimitation des espaces verts réalisée par l'entreprise Colas pour un coût de 9 567 €.



Réalisation de la tranche éclairage LED secteur Nord de la RD 463. Travaux réalisés par l'entreprise Baumgartner pour un coût de 24 512,35€ subventionné à hauteur de 4 085,39 € par l'Etat, 4 698,20 € par la CCST et 6 740,16 € par Territoire d'énergie 90.



Finalisation aménagement Parking du cimetière réalisée par l'employé communal, coût des plants et des pierres décoratives : 149,13 €.

Forêt



Cette année encore, les recettes des ventes de bois façonnés et résineux de la commune ont été largement bénéficiaires après déduction des différents frais (bûcheronnage, ONF pour la gestion et les travaux forestiers, etc. ...).

De plus, l'affouage a dégagé 702 stères réalisés par les habitants de la commune : une belle recette supplémentaire.

Avec le changement climatique, notre forêt, comme toutes les autres, est malade : les frênes avec la saccharose, les hêtres subissent mal les variations climatiques, les résineux sont attaqués par les scolytes, même les chênes sont touchés.

UNE RAISON DE PLUS DE RESPECTER LA FORET, PENSONS AUX GENERATIONS A VENIR.

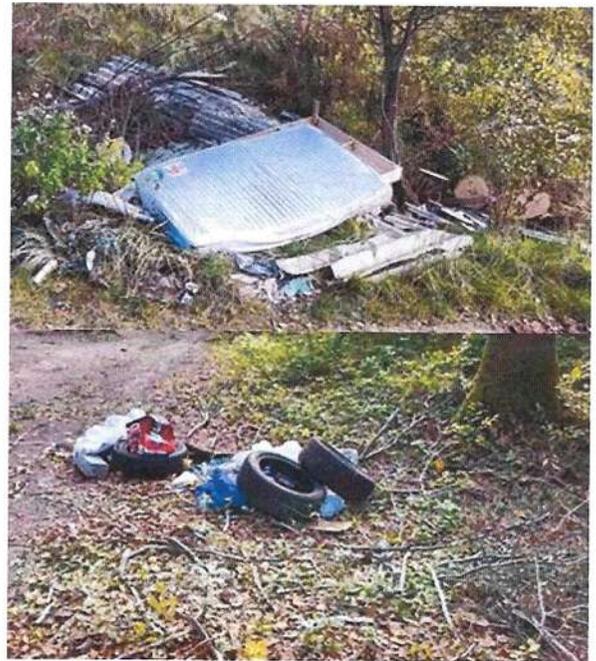


Incivilités



Pour rappel, la forêt n'est pas un dépôt pour les déchets verts et autres détritiques, cette manière de faire n'est plus acceptable et sera dorénavant verbalisée.

Merci de respecter la nature et le bien-être des promeneurs.



Photos ci-dessus : dépôt d'immondices

Police intercommunale

Soucieux de la tranquillité de ses administrés, la mairie, malgré des surveillances et interventions de la Police Municipale, a relevé à plusieurs reprises l'incivilité de quelques-uns, pour exemple : **enfumage, bruits de tondeuse et autres engins thermiques utilisés en dehors des heures autorisées. Idem dans nos forêts : immondices et divers détritiques déposés quand ce ne sont pas des poubelles renversées.**

Si vous constatez des anomalies ou des faits anormaux soyez des administrés vigilants en avertissant la mairie ou la Police Municipale aux numéros suivants :

Police Municipale : 03.84.46.86.94

Mairie : 03.84.36.06.38

Tous ces actes gratuits sont une charge supplémentaire pour la commune.
Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Site internet Mairie



Petit rappel de notre site internet :

Pour visiter le site rien de plus facile 😊 il vous faut juste une connexion internet, voici le lien pour avoir accès au site :

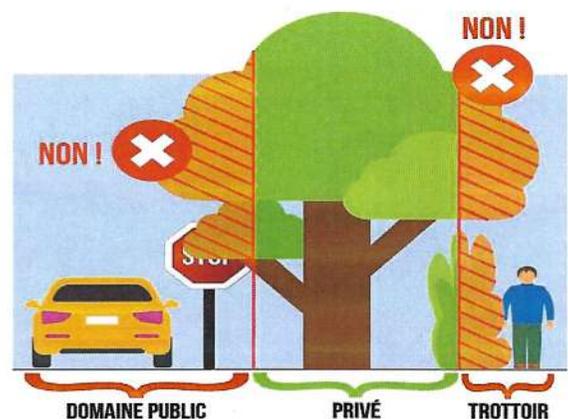
<https://mairiefecheleglise.fr/>

N'oubliez pas notre page Facebook : **Fecheconnexion** où vous trouverez de multiples informations diverses et variées sur la vie de la commune.

Elagage de sécurité

Important !

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Pour des rues plus propres

Comme vous le savez, les communes ne peuvent plus utiliser de désherbants phytosanitaires et vous êtes déjà un certain nombre à désherber et nettoyer les abords de vos propriétés, pour cela, nous vous remercions.

Pour des rues plus propres, nous souhaitons comme vous tous, que ce nombre soit toujours plus important....



La bibliothèque municipale qui se trouve à la salle des associations est ouverte au public :

– le jeudi de 16h à 17h

INFOS A CONSERVER



Pour un village propre JE RAMASSE



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens ou tout autres animaux souiller les espaces publics (trottoirs, terre-pleins, promenades, pelouses, plates-bandes des espaces verts et tous autres lieux publics). Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique. Nous précisons aussi que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, de jour comme de nuit.

Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive. **L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir excessif et gênant pour le voisinage.**

Tout chien errant sur la commune se verra conduire en fourrière.



BRUIT



Par **Arrêté Municipal du 2 juin 1998**, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Ils sont formellement interdits les dimanches et jours fériés.

Quant au professionnel, il doit interrompre les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente (arrêté préfectoral du 15 avril 2015).



BRULAGE INTERDIT

Il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, les épiluchures.



Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

(Réf. : Arrêté préfectoral n°2012191-0002 confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets verts et abrogeant toute décision antérieure y compris les dérogations préfectorales.)

Etat-Civil 2023

Décès

BOFFY Claude	14 septembre	PIET Paulette	14 novembre
MOUGIN Louissette	3 janvier	STEHLY Michel	27 mars

Etat-Civil 2024

Décès

BIGUEUR Danielle	16 septembre	NOEL Marie-Pierre	26 avril
COUCHOT Claude	20 novembre	PHILIPPE Bernadette	22 novembre
HUMBERT Joël	21 décembre	READO André	10 mars
		SPOERNLE Rita	29 mai

La loi RGPD ne permet plus de faire paraître les avis de naissances ou de mariages sans autorisation.

Le Conseil Municipal en bref

(Toutes les délibérations sont affichées en mairie dans les 15 jours suivant le conseil et consultables ensuite sur simple demande)

Les principales décisions :

Décembre 2023 :

- Cession à titre gratuit copieur RICOH
- Assurance des frais de personnel - hausse des taux
- Affouage façonné 2023-2024
- Assistance technique ONF 2023-2024
- Achat parcelle forestière A712
- Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits 2023
- Végétalisation du cimetière
- Adhésion à la Médiation préalable obligatoire
- Nom voirie futur lotissement
- Groupement de commandes électricité
- Convention lutte contre les déchets diffus
- Affouage sur pied 2023-2024

Janvier 2024 :

- Modalités repas des aînés
- Réfection faux plafond salle des fêtes
- Réfection revêtements de sol logement communal
- Renouvellement adhésion service de remplacement
- Demande subvention DETR 2024
- Demande subvention DSIL 2024

Février 2024 :

- Régime indemnitaire
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- Demande de subvention TotalEnergies
- Location Maison des associations pour événement familial

Mars 2024 :

- Approbation compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023

- Taxes locales 2024
- Travaux forestiers 2024
- Fonds de concours d'investissement CCST
- Groupement de commandes sel de déneigement
- Adhésion au service informatique mutualisé
- Avis sur la demande d'enregistrement de la SCEA des Sources
- Budget primitif 2024
- Achat parcelle forestière A715

Mai 2024 :

- Fonds de concours d'investissement CCST
- Groupement de commandes reliure
- Révision des loyers 2024
- Contrat agent d'entretien
- Participation centre de loisirs été 2024
- Modification convention occupation des salles

Août 2024 :

- Avenant 2 Convention d'adhésion Service de médecine préventive
- Rattachement Prévoyance à la convention de participation conclue par le CDG90
- Avenant convention partenariat avec le Département pour la bibliothèque municipale

Octobre 2024 :

- Contrat de bûcheronnage 2024-25
- Taxe et règlement d'affouage 2024-25
- Affouage sur pied 2024-2025
- Assiette des coupes 2025
- Assistance technique ONF 2024-2025
- Mise à disposition d'un conseiller en transition énergétique
- Appel à projet Aide aux communes 2025
- Embauche vacataires repas de fin d'année
- Adhésion Ateliers co-développement CDG90

Janvier 2025 :

- Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits 2024
- Subvention Ecole
- Devis relevé topographique rue du Jura
- Renouvellement convention de contrôle des agrès
- Adhésion au service de secrétaire de mairie itinérant
- Gratuité de loyers



- 8 mai : Cérémonie au monument aux Morts de Fêche-l'Eglise
- week-end du 21 juin : fête de la musique
- week-end du 18 octobre : manifestations octobre rose
- 11 novembre : Cérémonie au monument aux Morts de Fêche-l'Eglise
- 14 décembre : Repas des Aînés

FÊCHE-L'ÉGLISE